



Charte constitutive

de

l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique

Septembre 2006

Préambule

Le Réseau « *Dialogues sur la gouvernance en Afrique* » est né, au début de l'année 2000, d'une intuition forte, partagée par la rencontre de quelques personnalités porteuses d'expériences diverses, institutionnelles ou militantes : **l'avenir de l'Afrique, de ses peuples, de son « être au monde » ne peut se satisfaire de rapiécages sectoriels, de plans de sauvetage sans succès, de modèles importés.** L'intuition était qu'il faut non seulement **réformer mais refonder la gouvernance**, qu'il faut porter un nouveau regard sur le monde, le penser autrement : **retrouver le sens et les valeurs qui guident les activités humaines, relier au lieu de séparer, partir des réalités, des expériences et non des dogmes.**

L'objectif principal de la première étape du Réseau a consisté à construire **une parole africaine** pouvant contribuer, par ses propositions et ses modes de travail, à une refondation de la gouvernance indispensable pour la paix, le développement et la démocratie.

Le travail effectué autour de cet objectif a d'abord permis de comprendre que la crise de gouvernance se manifeste sous une double forme :

- ◆ **Crise du principe des Etats nation** comme forme d'organisation des sociétés, des Etats qui sont à la fois trop distants pour gérer de façon intégrée les problèmes des sociétés et trop petits et faibles pour constituer une communauté de destin et un espace d'échanges dans un monde qui se globalise.
- ◆ **Crise multiforme de la société** qui va bien au-delà de l'Etat et concerne les relations entre les individus, les espaces domestiques (la famille) et les espaces publics, qui fragilise les uns comme les autres ; ce qui est en cause, ce sont **les formes de représentation, les structures, les processus, les institutions** autour desquels les sociétés africaines contemporaines décident des modalités de gestion du pouvoir, de répartition des ressources publiques, d'arbitrage entre différents intérêts individuels et de groupes.

Ce travail a aussi permis de comprendre que le dépassement de la crise de gouvernance ne résultera pas de l'application d'un « kit » prédéfini de règles uniformes et que les Africains doivent, dans le domaine de la gouvernance comme dans celui du développement, **élaborer leur vision de l'avenir et entrer en dialogue avec le reste du monde pour répondre aux défis communs.**

Les activités menées au sein du réseau ont porté leurs premiers fruits, visibles, partageables. La mobilisation dans neuf pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale a abouti à la construction progressive d'une vision propre sur les questions de gouvernance. Des propositions de refondation ont été élaborées, des méthodes de dialogue ont été mises en place pour les mettre en discussion, des partenariats ont été noués pour concevoir et expérimenter les voies et les moyens d'une refondation effective de la gouvernance en Afrique.

La construction d'une Alliance pour la refondation de la gouvernance en Afrique est la nouvelle étape du Réseau. Sur la base d'un socle commun de convictions et de visions,

cette alliance a pour mission de **mobiliser les forces de changement pour approfondir les propositions, renforcer leur légitimité et les traduire en actes.**

Notre vision s'appuie sur la conviction de la nécessité d'un **projet africain de gouvernance légitime** qui doit satisfaire trois exigences minimales. Il doit être **commun**, donc l'aboutissement de la mise en dialogue et en relation des expériences et des pensées de tous les acteurs sur la gouvernance ; il doit être **global** et non la juxtaposition de réformes institutionnelles partielles qui ont montré leurs limites ; il doit être **ancré dans les réalités de l'Afrique tout en répondant aux exigences du monde et de la modernité** et non la reproduction mimétique de recettes de gouvernance imposées ou inspirées de l'extérieur.

Pour répondre à ces exigences, une démarche innovante, testée depuis la création du Réseau, devra être mise en œuvre. Cette démarche s'est construite sur quatre piliers : **partir de l'expérience** concrète des acteurs et non des dogmes ; organiser un « **aller-retour** » **permanent entre l'expérience et la réflexion** pour établir diagnostics et propositions ; **relier et non cloisonner** les échelles de gouvernance (du local au global), les problèmes, les milieux, l'innovation locale et les politiques globales, l'Afrique et le reste du monde ; **articuler l'unité et la diversité** en reflétant la diversité des situations, des points de vue et des expériences dans les milieux sociaux (les « collègues ») et territoriaux (les pays).

Les objectifs de l'alliance

Cette alliance se constitue pour :

- construire un espace public interafricain de dialogue et de réflexion sur la gouvernance,
- élaborer et mettre en débat des propositions de changement de la gestion des affaires publiques en Afrique
- mobiliser les acteurs étatiques et non-étatiques dans les initiatives pour une **refondation effective** de la gouvernance en Afrique,
- participer aux débats sur les questions de gouvernance en Afrique et dans le monde.

Les valeurs et principes communs

Une action collective ne peut être conduite dans la durée et la clarté si un certain nombre de valeurs et de principes communs ne règlent pas les relations entre tous.

Une alliance ne peut pas fonctionner sans adhésion à certains critères éthiques qui constituent un « état d'esprit » et un comportement :

- Chacun reconnaît sa qualité de membre de l'Alliance à son engagement effectif dans l'œuvre commune et accepte de perdre cette qualité quand cet engagement disparaît ;
- Chacun s'engage à partager son expérience avec les autres ;
- Chacun utilise l'Alliance comme un espace de mutualisation des connaissances, des liens et des initiatives ;
- Chacun a la responsabilité de faire vivre l'Alliance en entretenant les liens avec les autres membres, en la faisant connaître, en diffusant les travaux et les conclusions ;
- Chacun reconnaît qu'il a en permanence à apprendre des autres ;
- Chacun respecte la diversité des points de vue et des convictions qui s'expriment, mais avec la volonté de dégager des perspectives communes ;
- Chacun s'interdit une vision réductrice des problèmes et s'efforce d'enrichir en permanence sa compréhension du monde et sa contribution à la recherche de solutions ;
- Chacun participe à l'effort pour élaborer des propositions et les mettre en oeuvre ;
- Chacun cherche à traduire dans sa propre action ces propositions ;
- Chacun respecte les dispositifs de travail adoptés en commun et les échéances communes ;
- Chacun s'engage à n'utiliser le nom de l'Alliance que dans le respect des critères éthiques et après avis des autres ;
- Chacun s'engage à faire de l'Alliance un espace ouvert, accueillant aux autres ;
- Chacun promet une culture de paix et de coopération ; les conflits au sein de l'Alliance sont gérés pacifiquement avec la volonté d'en faire une occasion de progrès collectif ;

- Chacun accepte que sa participation à l'Alliance soit rendue publiques ;
- Chacun s'engage à respecter au delà de cette participation, les règles de confidentialité définies en commun si celles-ci existent.

Le dispositif de travail

Conformément à l'idée que nous nous faisons de la gouvernance pour la société, nous concevons la « **gouvernance de l'Alliance** » selon les principes et valeurs qu'énonce le «*projet de charte pour une gouvernance légitime en Afrique*».

Cette gouvernance de l'Alliance ne repose pas sur une illusoire démocratie représentative qui placerait le principe du vote au centre des modes de délégation, de délibération et de décision. **L'Alliance pratique une approche participative, fondée sur la délibération, la reconnaissance du pluralisme (diversité) et la primauté du consensus (unité).**

L'activité de l'Alliance repose sur un dispositif de travail comportant plusieurs composantes.

Les Alliés

L'Alliance fait converger la pensée et l'action de personnes et d'organisations, les « alliés », choisies selon trois critères principaux :

- ils sont les porteurs, reconnus dans leur milieu, des intérêts, des aspirations, des idées d'une catégorie sociale ; ils appartiennent aux « forces vives » de leur société,
- ils sont en mouvement pour la construction d'un « autre monde » ; ils appartiennent aux forces de changement,
- ils partagent, pour l'essentiel, les objectifs, les valeurs et les modes de travail définis en commun dans le cadre de l'alliance.

Les alliés participent activement et durablement aux travaux de l'Alliance : échange d'expériences, réflexion, initiatives. Ils se constituent en collèges. Leur participation est bénévole.

Ils sont la substance de l'Alliance, qui ne vaut que par la qualité de ses alliés.

Le conseil de l'Alliance

Le Conseil de l'Alliance est composé au départ des fondateurs. Il s'élargit ensuite par **cooptation**. Sa force repose sur l'autorité morale et la légitimité de ses membres. Les nouveaux membres sont donc choisis non en vertu de leurs titres mais au vu de **leur pratique, de leurs convictions et de leur engagement, tout en respectant la diversité régionale.**

Les membres du Conseil sont bénévoles :

- Le Conseil est le garant de l'esprit et de l'éthique de l'Alliance.
- Il veille à ce que les orientations de l'Alliance se définissent par consensus et tranche en dernier ressort en cas de divergences graves ;

- Il « labellise » les initiatives qui seront conduites dans le cadre de l'Alliance.

Le système d'information de l'Alliance doit assurer la transparence de l'activité du Conseil, le plaçant sous le regard de tous. Le Conseil s'oblige ainsi à être le premier soumis au jugement de sa légitimité par le respect des fondements de l'Alliance.

Présidée par un sage, le Conseil confie au Coordinateur son secrétariat et définit son propre règlement intérieur.

Tous les membres s'engagent à contribuer, chacun selon leurs capacités et leurs compétences, à la dynamique de l'Alliance. Ils s'engagent à respecter les valeurs communes.

La Coordination au niveau panafricain

Au niveau panafricain, la coordination est assurée par un Coordinateur et un Centre de ressources

• LE COORDINATEUR

Le Conseil désigne un Coordinateur, rémunéré, chargé de coordonner la mise en oeuvre les orientations de l'Alliance. Il est investi pour une durée déterminée renouvelable.

Un document de procédure détermine les fonctions du Coordinateur.
Il est assisté d'un secrétariat.

• LE CENTRE DE RESSOURCES

Le Centre de ressources est chargé d'assurer les « **fonctions communes** » (système d'information, coordination, appuis techniques) nécessaires à la bonne marche de l'Alliance.

Un document de procédure détermine les droits et devoirs, les attributions et obligations du Centre de ressources.

Le groupe de personnes chargées de chaque fonction est investi pour une durée déterminée, renouvelable. Chaque échéance est l'occasion d'évaluer et de faire évaluer le dispositif de travail, de faire un appel public à candidatures pour renforcer ou remplacer le groupe en charge de la fonction.

Ces groupes ne tirent leur autorité que du respect de l'esprit de l'Alliance, de l'intensité de leur engagement et de leur contribution à la mise en oeuvre du dispositif de travail.

Les pôles régionaux

L'Alliance peut évoluer vers des pôles régionaux reliés au niveau panafricain et ayant leur autonomie.

La médiation nationale

Au niveau national des personnes ressources sont chargés d'**appuyer la construction de l'Alliance** :

- en assurant l'identification et le contact d'organisations et de personnes susceptibles de participer aux travaux de l'Alliance
- en assurant le développement de partenariats divers au niveau national ou régional
- en assurant la tenue régulière de l'annuaire de l'Alliance

Les missions des médiateurs font l'objet de lettre de commande explicitant en détail leur participation. Ces personnes sont investies pour une durée déterminée, renouvelable.

Les médiateurs ne tirent leur autorité que du respect de l'esprit de l'Alliance, de l'intensité de leur engagement et de leur contribution à la mise en oeuvre des activités de l'Alliance.

Les partenaires financiers

L'activité durable de l'Alliance exige d'importants financements, propres et extérieurs. Ceux-ci peuvent être fournis par des partenaires nationaux ou internationaux, publics ou privés, bilatéraux ou multilatéraux. Ces financements peuvent être mobilisés soit à l'échelle de l'Alliance soit, pour le compte de l'Alliance, par un allié ou un groupe d'alliés.

L'Alliance développe ainsi trois types de financement :

- Les partenariats ponctuels avec des personnes physiques ou morales ayant décidé de soutenir une initiative prise dans le cadre de l'Alliance, sans être impliqués au-delà de cette initiative.
- Les partenariats sur le long terme : ce sont des partenaires stratégiques qui partagent la vision, s'impliquent dans la dynamique de l'Alliance et lui apportent un soutien financier durable ; ces partenaires stratégiques développent et promeuvent avec l'Alliance l'apprentissage de relations autres que celles de « bailleurs à bénéficiaires ».
- Les financements par les Alliés qui apportent leurs contributions à la réalisation des activités communes